

Domaine Public

DP

1030

JAA
1002 Lausanne

7 mars 1991
Hebdomadaire romand
Vingt-huitième année

Le service étranger

Quand, sur le plateau, tourne un peu l'actualité, resurgissent les problèmes non résolus que n'éclairaient plus les feux de scène.

Telle, la situation économique dans les Länder de l'ancienne RDA, grave au point que le chancelier Kohl, contredisant ses promesses électorales, se résigne à des relèvements fiscaux. La situation allemande est à la fois spécifique et révélatrice du mal, généralisé, de l'économie de l'Est.

La particularité allemande est que l'économie affaiblie de l'ex-RDA a été d'un coup confrontée, dans un marché intérieur, aux capacités performantes de la RFA. Cela signifiait non pas une redécouverte des lois du marché, mais une mise à la casse immédiate de grands pans industriels désaffectés. Jusqu'à ce que des investissements productifs se substituent aux friches, la soudure sera douloureuse. Mais l'Allemagne a les moyens financiers et techniques pour l'assumer, se rassure-t-on.

Les pays de l'Europe de l'Est vivent une transition moins brutale. Mais ils ont tous à subir le même handicap, tous ils devront arriver à la compétitivité économique et tous ils ont, de surcroît, à porter le fardeau d'une dette écrasante dont l'ex-RDA a été libérée.

La solidarité et l'intérêt bien compris de l'Europe exigent qu'ils soient aidés. Beaucoup s'y emploient, mais sans que les moyens mis en œuvre soient à la mesure du décollage nécessaire.

Or la Suisse, en plus de sa participation nécessaire à l'aide multilatérale, pourrait se fixer des objectifs précis et concrets, comme le fait le service de la coopération technique.

Mais de telles missions, pour être réussies, exigent une forte capacité de mobilisation et de coordination.

C'est l'occasion de rappeler les thèses que DP développait il y a plus de vingt ans sur le service militaire différencié (numéro spécial, juin 1969).

Nous posons d'abord une distinction claire entre d'une part le service civil et le statut des objecteurs et d'autre part le service différencié.

Le service différencié implique que le citoyen est recruté, voire incorporé, et qu'il est en conséquence mobilisable. La différenciation tient au fait qu'il peut recevoir un ordre de mission de service à l'étranger.

A l'époque le problème discuté était celui, à l'instar d'autres pays européens, du soutien au tiers monde et notamment à leurs efforts en faveur de l'enseignement. On doit aujourd'hui poser à nouveau la question: des aides précises et bien repérées en faveur des pays de l'Est ne seraient-elles pas de cette nature ?

Evidemment il ne s'agit pas d'envoyer des gris-verts conduire des camions d'aide alimentaire ou jouer les sapeurs sur la Berezina.

Mais un objectif, tel par exemple l'organisation d'un centre de télécommunication ou de triage exige tout un travail logistique en coordination avec les autorités locales responsables: financement, installation du matériel, formation des collaborateurs.

Cette tâche dépasse, souvent, la capacité des industries concernées qui maîtrisent la technique, mais pas le financier ou pas l'expérience de la gestion.

La coordination est un difficile travail d'état-major. Encore une fois, pour éviter tout malentendu, il ne s'agit pas de mettre au travail des hiérarchies militaires sous de tels objectifs civils, mais de constituer en fonction des compétences des unités ad hoc pour un objectif précis, limité dans le temps. L'efficacité et la rapidité exigeraient souvent que le volontariat soit complété par une possibilité de mobiliser les hommes indispensables.

Ce serait à la fois une mise à l'épreuve des capacités logistiques et une aide concrète.

AG

Quelle misère !

Les 110 000 personnes ayant signé en six mois en 1986 la pétition des organisations d'entraide «Pour un commerce équitable avec le tiers monde» sauront gré au Conseil fédéral d'avoir attendu jusqu'à janvier dernier pour publier un «rapport global». Il est censé définir les mesures que la Confédération pourrait prendre «pour encourager la production respectueuse de la situation sociale de ces pays et de l'écologie». Un rapport décevant, peu innovatif, ne traçant aucune nouvelle conception du commerce Nord – Sud des relations Suisse – tiers monde en particulier.

● **Balance commerciale déficitaire** – D'année en année, la Suisse enregistre un excédent commercial de l'ordre de 5 à 7 milliards de francs dans ses relations avec le tiers monde. Ce qui permet de financer le tiers du déficit commercial annuel de notre pays avec la Communauté européenne. Cet excédent commercial chronique est déplacé, puisque, bien ciblé, le commerce favorise l'emploi et les revenus.

● **Marginalisation des plus pauvres** – Le commerce Suisse – tiers monde s'inscrit dans la «déprime» des relations Nord-Sud en général (échange inégal, détérioration des termes de l'échange...) et la part des pays en voie de développement (PVD) au commerce extérieur suisse diminue depuis dix ans. Le commerce Nord-Nord et les échanges avec les quelques dragons d'Asie du Sud-Est font l'essentiel du commerce international. Autrement dit, plus on est riche, plus on commerce et, inversement, plus on est pauvre plus on est marginalisé. Le rapport de cinquante pages du Conseil fédéral relève ce constat dramatique: «Plus de la moitié de la population mondiale ne participe que pour 4% aux exportations mondiales en 1987», mais une «libéralisation plus poussée» paraît la réponse dominante à cette impasse dramatique.

● **Vous avez dit conception ?** – On aurait légitimement pu espérer d'un «rapport global», attendu depuis plusieurs années, une nouvelle conception tenant compte de la marginalisation des plus pauvres, des problèmes environnementaux, des concentrations économiques en cours, etc. Rien de tout cela, le Conseil fédéral se bornant à relever «certaines limites» des stratégies actuelles basées sur le libre échange. Un constat réjouissant toutefois: «Le commerce, dit

le Conseil fédéral, doit contribuer effectivement à l'amélioration de la prospérité économique dans le monde et dans les PVD en particulier. A long terme, cela n'est possible que si les coûts sociaux et écologiques (y compris les transports) sont inclus dans les prix.» Bravo, il devient en effet urgent d'établir un lien fondamental entre commerce, développement et environnement. De la même manière qu'au GATT, où la Suisse, avec raison, revendique la «multifonctionnalité» de l'agriculture (objectifs de sécurité alimentaire, de peuplement rural), la politique de

développement a aussi sa multifonctionnalité, ses objectifs sociaux (réduction de la pauvreté, transferts de technologies...) et, fondements mêmes de la croissance. Le «rapport global» du Conseil fédéral ne fait que timidement poser le problème, sans plus. Au niveau international, l'OCDE (club des 24 pays les plus riches, dont la Suisse), la Banque mondiale, et même le FMI, plangent sur des modèles de comptes économiques incluant les coûts de l'environnement. L'ambassadeur de Pury, le délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux, préside l'un des groupes de travail sur ces thèmes dont il souligne toute l'importance. Y compris pour le GATT qui va poursuivre pendant de nombreux mois son round de négociation interrompu en décembre à Bruxelles. Toute cette effervescence conceptuelle, jointe aux pressions des opinions publiques, fera naître de nouvelles politiques pour assurer effectivement «un développement durable». Dommage que le Conseil fédéral reste si timide avec sa politique commerciale. Le «commerce équitable» attend plus d'audace et de lucidité.

Mario Carera

SOCIALISTES VALAISANS

Difficile position

(pi) *Le Peuple valaisan*, l'organe du parti socialiste de ce canton, éprouve quelques difficultés dans ses prises de position sur l'agression dont a été victime Pascal Ruedin. Dans son édition du 22 février, il publiait un article colportant des ragots selon lesquels le secrétaire du WWF aurait peut-être été la victime d'un mari jaloux... sans le moindre soupçon de vérification et sans mention d'une source digne de foi. Un communiqué est publié la semaine suivante: «La direction du Parti socialiste du Valais romand (PSVR) se distancie clairement de l'article paru dans *Le Peuple valaisan* du 22 février 1991 (...). Elle est choquée que de tels propos aient pu être tenus dans l'organe officiel du PSVR.» Tout est donc rentré dans l'ordre ? Presque tout, car dans le même numéro, un autre article s'inspire du même sujet, sous le titre: «Agression». Après avoir rappelé la responsabilité de l'Etat qui n'a pas toujours appliqué la loi et les compromissions nouvelles que risque

d'engendrer le transfert aux communes de la compétence de délivrer les autorisations de construire, l'auteur écrit: «Cette tension entre le WWF et les autorités, on la comprend. Cette association écologique fait son travail derrière un bureau, se donne comme tâche de contrôler le travail des autres. Des fois nous avons l'impression que l'on agit par pur égocentrisme. Il est facile de commander quand on ne paie rien. Personnellement, nous aimerions voir le WWF plus actif sur le terrain. Quand il faut se courber, être mouillé ou avoir les souliers sales pour une "action nature", c'est le vide. (...) La nature, l'environnement ont besoin de défenseurs, mais dans les temps actuels les grandes théories ne valent pas grand chose quand il manque le travail sur le terrain.» Que diable, voilà des propos que ne démentirait certainement pas *Le Nouvelliste*...

Cette position est indéfendable, mais hélas répandue: on cherche à limiter la question de la gestion d'un patrimoine collectif — notion que les Valaisans ont du mal à admettre — à des problèmes de ramassage de papiers gras sur les alpages ou de recherche de vieux pneus dans les

Bruxelles et Uri

(pi) On votait ce week-end dans le canton d'Uri, à propos de l'initiative cantonale pour une protection contre le trafic de transit. De même teneur que celle qui a abouti au niveau fédéral, elle réclame l'obligation du recours au rail pour le trafic-marchandises de frontière à frontière, l'abandon définitif du projet de seconde galerie au tunnel du Gothard et le maintien de la capacité routière de transit à son niveau actuel. Tous les partis soutenaient ce texte et même si ces questions échappent en partie au pouvoir cantonal, le résultat est clair: 6695 oui contre 1555 non, soit plus de huit oui pour dix votants. Notons d'ailleurs que Bâle-Ville (51% de oui) et Uri (56%) sont les seuls cantons à avoir accepté l'initiative de l'Alliance des indépendants.

Cette votation populaire vient à point nommé pour rappeler quelques particularités de ce dossier que la Communauté européenne semble n'avoir pas encore tout à fait saisies.

La Communauté a affaire à un Etat

La difficulté principale, c'est qu'Uri est un Etat politique faisant partie de la Confédération suisse et non une simple région administrative. Ce qu'il serait possible d'imposer à un département français — en fait à une petite partie d'un département — qui ne connaît pas de structures politiques propres ne peut l'être de la même manière à un canton suisse qui possède son parlement, son gouvernement et sa constitution. Cette particularité est incontournable: Uri n'est pas à vendre. (Ou plutôt n'est plus à vendre, puisqu'il le fut en quelque sorte

tant que le transit rapportait davantage d'argent que de nuisances, depuis l'aménagement de la première route carrossable jusqu'à la convention signée au début du siècle avec l'Italie et l'Allemagne pour le financement d'un tunnel ferroviaire.) Il est certain en tout cas que la solidarité confédérale fonctionnera. Les autres cantons suisses préféreront sacrifier l'Europe plutôt qu'un des leurs. Et comble de malchance pour la Communauté, Uri n'est pas n'importe quel canton: il est certes petit, mais il est l'un des fondateurs de la Confédération et le gardien de ce passage mythique qu'est le Gothard.

Pas d'avantages pour la Suisse

La Communauté, pour sa part, fait de plus en plus monter la pression pour que la Suisse assouplisse sa position et admette les camions communautaires sur ses routes. Elle cherche à établir un lien entre la conclusion d'un traité avec les pays de l'AELE et la résolution du problème du trafic de transit avec la Suisse et l'Autriche qui, rappelons-le, a contingenté les camions pouvant passer par le Brenner pour protéger sa population. Cet acharnement démontre une méconnaissance profonde de la situation suisse, tant politique que géographique. Et la manière dont cette question sera réglée sera un bon test sur la capacité de la Communauté à prendre en compte les intérêts légitimes des entités plus petites qui la forment.

Ce qui est clair dans ce dossier, c'est que la Suisse n'a jamais cherché à obtenir un avantage de sa situation particulière: les normes auxquelles sont soumis les

camions étrangers sont les mêmes que celles qui régissent les transports intérieurs; la proposition de remplacement — la construction et l'aménagement de transversales ferroviaires en discussion actuellement aux Chambres — représente un effort financier important et procure une capacité de transit bien supérieure à ce que peuvent offrir les axes routiers.

Quant à la particularité géographique, elle est bien réelle. Les Alpes fonctionnent comme un entonnoir, quelques passages devant supporter le trafic qui, ailleurs, est dilué. Et la Communauté ne serait guère avancée si elle parvenait à imposer ses vues à la Suisse: les protestations des populations concernées seraient telles — à l'image de ce qui s'est produit en Autriche lorsque le pont de Kufstein est devenu inutilisable pour les camions et que le trafic a été dévié — que la capacité de transit du Gothard serait bien vite réduite par des manifestations ou des sabotages.

Un problème euro-européen

Enfin, la Communauté veut faire résoudre par la Suisse ce qui est une question intra-communautaire: le camion est parfaitement inadapté aux transports à longue distance et si ce problème n'a jamais été sérieusement empoigné à l'échelle européenne, c'est à cause du poids démesuré des lobbies nationaux des transporteurs. Dans sa prise de position en faveur d'une adhésion, le parti socialiste a d'ailleurs exprimé de sérieuses réserves sur le trafic de transit. Il est des domaines où Bruxelles a parfaitement raison de se montrer intransigeante parce que la Suisse obtiendrait un avantage concurrentiel par rapport à d'autres pays si nos règles étaient maintenues: ce sont notamment les ententes cartellaires, la législation sur les saisonniers, les normes protectionnistes que connaissent certains secteurs, etc. Mais sur la question du transit, Bruxelles n'a d'autre choix que de reconnaître à la Suisse une sorte de clause de la nation la plus avancée, tant il est vrai que la qualité du transport par rail est supérieure à celle du transport par la route. Si la corde est tendue au point de se rompre, l'intégration européenne de la Suisse risque certes d'être compromise, mais la question du transit des marchandises européennes à travers les Alpes n'aura pas avancé d'un pouce. ■

torrents. Or de Thyon 2000 à Super-Nendaz, en passant par de nombreuses autres stations, les exemples ne manquent hélas pas pour nous rappeler l'irréversibilité de l'aménagement du territoire. Vouloir que les organisations écologistes se contentent de vider les poubelles, c'est occulter la responsabilité de ceux qui les ont remplies, et c'est les empêcher de s'occuper des vrais problèmes: l'irréversible, justement. On oublie d'ailleurs un peu vite que s'il n'y avait pas des gens qui usaient et abusaient de la nature, il ne serait pas nécessaire qu'une association écologiste fasse son travail derrière son bureau. ■

Donner tout son sens à l'Europe des régions

Nous poursuivons notre approche des relations qu'entretiennent les régions européennes avec Bruxelles. Après la présentation de «M. Cantons» à Bruxelles et du délégué de la Rhénanie-Palatinat, nous vous proposons un article consacré aux délégués cantonaux aux affaires européennes, et plus particulièrement au délégué valaisan Raymond Loretan.

(pi) «Si je n'y croyais pas, je ne serais pas à ce poste» dit Raymond Loretan lorsqu'on l'interroge sur l'avenir européen de la Suisse et du Valais. Pour lui, la question n'est pas de savoir s'il faut être — ou si les gens sont — «pour» ou «contre» l'Europe; que nous choissions — ou que l'on nous impose — l'EEE, l'adhésion ou l'isolement, l'Europe communautaire existe et va nous obliger à modifier nos comportements. Et quelle que soit la voie choisie, la préparation, au niveau politique, ne change guère: il faut identifier la législation qui devra être modifiée pour être euro-compatible, surmonter les problèmes concrets qui se posent et préparer l'opinion publique à accepter les changements qui seront la conséquence de l'évolution de nos voisins, quel que soit le degré de participation suisse.

L'information interne à l'administration circule essentiellement, en Valais, par le biais d'un groupe de travail interdépartemental qui réunit les hauts fonctionnaires s'occupant du suivi du processus d'intégration et grâce à des groupes de travail sectoriels. Ceux-ci seront formés, autour d'un thème, de représentants de l'administration, de l'industrie et des partenaires sociaux. Les groupes de travail valaisans, en cours de constitution pour certains, seront en principe les

correspondants des groupes similaires fonctionnant au niveau fédéral. Le lien entre les deux échelons est assuré par le groupe de contact Confédération – cantons où tous les cantons sont représentés par un membre de leur gouvernement. La réception du droit communautaire dans le droit cantonal est un des soucis de M. Loretan: «Même si les négociations ne sont pas terminées, l'acquis communautaire pertinent est connu à

«On peut se demander s'il ne faut pas interrompre l'exercice EEE pour ne pas mettre en péril notre politique d'intégration à long terme.»

95%. Il faut commencer maintenant déjà à en tirer les conséquences pratiques. La Confédération n'est toutefois par encore déterminée sur la manière d'intégrer le droit communautaire: la totalité des législations cantonales et fédérale devra-t-elle être compatible au 1^{er} janvier 1993, ou ne le sera-t-elle que plus tard? Même si un traité EEE voit le jour, une période de flou sera inévitable et certaines questions seront probablement réglées par des jugements de la Cour européenne. Dans l'avancement de nos travaux, nous devons également tenir compte d'un éventuel refus d'un traité avec la Communauté européenne en votation populaire. En l'état actuel des choses, on peut même se demander s'il ne faut pas carrément interrompre l'exercice EEE pour ne pas mettre en péril notre politique d'intégration à long terme.»

Un autre aspect de la politique européenne du Valais est illustré par les collaborations transfrontalières, qui relèvent aussi du domaine du délégué. Que ce soit par le biais de l'Association des régions d'Europe, du Conseil du Léman, de la Commission de travail des Alpes occidentales ou du Groupe de concertation des cantons frontaliers de la France, le Valais tente de donner tout son sens à la notion d'Europe des régions. Pour M. Loretan, c'est cette vie des régions qui poussera l'Europe communautaire à adopter des structures fédératives et à faire sien le principe de subsidiarité si cher à la Suisse (le niveau supérieur n'a pas à prendre en charge ce qui peut être traité par le niveau inférieur). Les cantons romands se sont d'ailleurs groupés, afin d'avoir la taille critique nécessaire pour se faire entendre au niveau économique, en une Association intercantonale pour la concertation et la coopération économiques (ACCESS). D'autre part, pour éviter les doubles-emplois, les délégués cantonaux se retrouvent régulièrement et échangent leurs expériences ou se répartissent les sujets d'étude. C'est ainsi que Neuchâtel a développé une conception de l'information et le Tessin un modèle de politique transfrontalière qui pourraient servir d'exemples à d'autres. Pour sa part, M. Loretan travaille sur un modèle de fonctionnement des réunions des euro-délégués. A moyen terme, il pense opportun de créer à Bruxelles un poste de représentant des cantons intégré à la Mission suisse; à long terme, chaque canton pourrait ouvrir lui-même sa propre représentation.

Bien que l'agriculture soit plutôt discutée au niveau du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) qu'à celui de la Communauté, c'est un des domaines sensibles, notamment à cause d'une liste de 71 produits agricoles «de cohésion» qui sera soumise aux règles communautaires. «Le problème agricole n'est pas à négliger économiquement, mais il a une grande portée essentiellement psychologique; car en fait l'agriculture de montagne continuera d'être protégée, la viticulture devra faire face à une plus grande concurrence, mais pourra s'en sortir car elle a des produits compétitifs et le secteur laitier aussi, grâce à des produits spécifiques et un label de qualité. Reste la production de fruits et légumes pour laquelle des solutions devront être trou-

Agé de 35 ans, Raymond Loretan est Valaisan d'origine; son père était conseiller d'Etat. Il a été fonctionnaire au Département fédéral des affaires étrangères, notamment en qualité de secrétaire diplomatique du secrétaire d'Etat Edouard Brunner. Il a ensuite été collaborateur personnel d'Arnold Koller de 1987 à 1990. Il occupe ses fonctions de délégué aux affaires européennes et transfrontalières du canton du Valais depuis janvier 1991.

vées. Une d'entre elles pourrait être l'intensification de la transformation sur place, pour augmenter la valeur ajoutée à ces produits.» Une manière de relativiser les prix de production élevés des matières premières. Le Valais devra aussi s'adapter à l'abandon probable du statut de saisonnier — l'agriculture, le tourisme et la construction seront touchés —, à la possibilité pour des étrangers d'acheter des biens immobiliers et à l'ouverture des marchés publics aux entreprises communautaires pour tous les travaux dépassant 5 millions d'Ecus (9 millions de francs environ). Enfin, le Vieux-Pays est bien sûr attentif à la question du transit à travers les Alpes et à l'amélioration de l'axe Lötschberg-Simplon et de la ligne du Simplon. Pour M. Loretan, les raisons de se rapprocher de la Communauté ne manquent pas et une lui tient particulièrement à cœur: «L'Europe ne constitue pas seulement un enjeu économique, mais aussi culturel et politique. La Suisse a l'occasion de contribuer positivement à la construction de ce continent. La question est de savoir si nous voulons y apporter notre pierre ou pas. Et puis la Suisse a tendance à s'essouffler. L'Europe constitue pour elle un projet d'avenir.» ■

Délégués romands

Pour l'heure, seuls trois cantons romands ont des délégués aux affaires européennes à plein temps. A part le Valais, Genève a engagé Florence Tinguely en septembre dernier en qualité d'attachée aux questions européennes; elle dispose d'une collaboratrice et jouit, à l'instar de ses collègues dans les autres cantons, d'un statut administratif particulier. Gérard Chappuis occupe le poste de délégué vaudois depuis le 1^{er} février. Neuchâtel a aussi son délégué, mais à temps partiel: M. Francis Sermet; il est également responsable de la promotion économique du canton.

A Fribourg, c'est l'Office de développement économique qui suit les affaires européennes, alors que dans le Jura, c'est le Service de la coopération. Delémont prévoit toutefois la nomination d'un-e délégué-e, mais aucune date n'est arrêtée pour l'instant.

La fête des nomades dans un supermarché

(*réd*) Chaque pays se construit une image plus ou moins mythique de son passé. C'est un moyen de construire son identité et parfois de l'imposer face aux autres nations. Il en est ainsi bien sûr du peuple des bergers libre sur sa terre et agrippé à sa montagne...

Les célébrations du 700^e donneraient plutôt l'impression que nous descendons d'un peuple de nomades. La Tente-de-Botta en est le meilleur symbole. Une tente représente par excellence le mouvement, le déplacement, l'instabilité. Et la seule manifestation rassemblant tous les Helvètes, la Voie suisse, sera un parcours pédestre de trente kilomètres de Brunnen au Rütli. Nous voilà bien loin de la Bahnhofstrasse. Botta et sa Yourte, le sentier autour de l'Urnersee, nous sommes tous des Tatars!

Dans le canton de Vaud, nous sommes tous des marchands de vin. Mais attention, pas de la piquette, les vins du 700^e sont des appellations d'origine vendus entre 15 et 19 francs avec le désormais célèbre graphisme de Tinguely sur l'étiquette. D'ailleurs, on ne vend pas que du vin chez les Vaudois. Vous pouvez également commander des T-shirts et une cravate avec ce même dessin. Le créateur de machines fribourgeoises est en train de devenir un nouvel artiste officiel, le Hans Erni des années 90. Et il n'y a pas que Tinguely. Keith Haring et Ben (redevenu Ben Vautier pour l'occasion) sont aussi à l'honneur, ainsi que Poussin qui propose même une serviette de bain.

Tout cela de bon goût, élégant, présenté sur un prospectus papier glacé, net, propre en ordre, tout à fait suisse. A remarquer que Pierre Keller, le délégué vaudois au 700^e n'est pas le seul à faire du commerce. Mario Botta a également conçu une chaise du 700^e qui est en vente dans de nombreux magasins de meubles contemporains. Mais les apparences sont sauvées: elle a été fabriquée à 700 exemplaires (tous signés par l'artiste) et se vend 1291 francs.

Pour autant qu'il nous en souviennne, aucun artiste consacré n'avait eu une participation commerciale à la commémoration de la Révolution française. A vrai dire, les artistes y ont eu fort peu de

part. La Suisse, on le sait, est un pays de collectionneurs. On y aime l'art contemporain et on a les moyens d'en avoir autour de soi.

Il y vingt-sept ans, la machine-à-Tinguely (déjà lui!), ébouriffant acte gratuit, suscitait les passions à l'Expo 64. Cette année, Luginbühl doit installer une sculpture pour trois mois sur une place de Lausanne. Alors que personne ne l'a encore vue, le débat porte déjà sur le point de savoir si la ville devra ou non l'acheter.

A l'heure où les intellectuels et les artistes alémaniques s'interrogent de façon peut-être excessive sur l'existence de la Suisse, les Romands ébaubis célèbrent les noces de l'art contemporain et du supermarché. Ils découvrent aussi qu'il en va de la commémoration de la naissance de la plus vieille démocratie du monde comme des jeux olympiques ou des émissions d'été à la télé: marchandisage et parrainage sont les deux mamelles de toutes les fêtes. ■

Vieux, mais utile

(*pi*) Les Transports publics genevois organisent un convoi pour conduire un lot de leurs anciens autobus à Bucarest. On précise que ces véhicules sont «assez vieux mais en parfait état». Par ailleurs, des garagistes venus des pays de l'Est font le tour des démolitions et rentrent chez eux avec des voitures en état de marche. Et les actions de ce genre vont certainement se multiplier, avec nos vieux ordinateurs, tourne-disques, machines à laver, skis, etc.

Bien sûr, autant que ces engins rendent encore service plutôt qu'ils soient mis à la casse. Reste à savoir pourquoi nous nous débarrassons d'objets «vieux mais en parfait état». La vraie solidarité avec les pays de l'Est, comme avec ceux du tiers monde, serait non pas de leur envoyer nos surplus et ce dont nous n'avons plus usage, mais bien de garder ces objets chez nous et de continuer à les utiliser. Avec les économies ainsi réalisées, nous pourrions alors participer sérieusement à la reconstruction de ces pays. ■

Vingt ans plus tard...

(jd) Le programme «Energie 2000» présenté par Adolf Ogi la semaine dernière est réjouissant à plus d'un titre. Il clôt une période de presque deux décennies de débats, de conceptions globales et de scénarios qui n'ont guère contribué jusqu'à présent à un usage plus rationnel de l'énergie. Deux décennies durant lesquelles se sont affrontés sévèrement les tenants d'une croissance économique stimulée par l'abondance énergétique et les partisans des économies d'énergie qu'impose la prise en compte des contraintes écologiques. Deux décennies qui ont vu progresser la consommation énergétique.

Il a fallu l'adoption massive d'un article constitutionnel et la victoire de l'initiative populaire sur le moratoire nucléaire en septembre de l'an passé pour que se dégage un consensus autour des objectifs de stabilisation puis de réduction de la consommation d'énergies fossiles, de stabilisation de la demande d'électricité et de promotion des énergies renouvelables.

L'originalité de la démarche préconisée aujourd'hui par le Conseil fédéral réside aussi bien dans la méthode que dans les moyens mis en œuvre. Le projet résulte d'une vaste concertation entre les partis politiques, les cantons, les milieux de

l'économie et de la protection de l'environnement. Le programme proposé comporte une multiplicité de moyens: des prescriptions certes, qui vont trouver place dans la future loi sur l'énergie, mais aussi des investissements et des subventions pour faciliter l'assainissement énergétique du parc immobilier, des campagnes de formation professionnelle et d'information, une taxe sur les émissions de CO₂. A noter que dans cette opération d'envergure, la Confédération n'est ni le seul ni le principal acteur: toutes les forces — cantons, communes, organisations et particuliers — sont appelées à la mobilisation contre le gaspillage. Une mobilisation nécessaire parce que le succès de l'entreprise exige la participation la plus large,

mais également indispensable parce que le Parlement fédéral a refusé à répétitions de donner à la Confédération des compétences exhaustives: les sociétés d'électricité par exemple ne se voient pas imposer une structure tarifaire; Berne se contente de faire des recommandations.

La Suisse n'est pas pour autant sortie de l'auberge énergétique. Il faudra rester très attentif aux modalités de concrétisation de ce programme et contrer toutes les tentatives, notamment parlementaires mais aussi cantonales, de diluer le breuvage. Par ailleurs la confiance des autorités repose en priorité sur les sources traditionnelles d'énergie (hydraulique +5%, nucléaire +10%) au détriment des énergies nouvelles (+0,5%). Dans ce dernier secteur, nous persistons à penser qu'on peut faire mieux.

L'appel à la responsabilité et à la participation volontaire est normale dans une société démocratique. Mais même dans cette forme de gouvernement, les individus ne sont pas des anges et adaptent leurs comportements d'abord en fonction de leurs intérêts immédiats. Dès lors si cet appel rencontre trop peu d'écho, si les acteurs invités ne jouent pas le jeu — les objectifs fixés sont là pour permettre un jugement — il faudra bien se résoudre à boire une potion plus épicée, à savoir la généralisation des taxes d'orientation (*lire ci-dessous*). ■

Liquider le superflu

Signalons l'initiative de Contratom qui, si elle n'est pas directement liée au programme «Energie 2000», s'inscrit parfaitement dans son esprit. Contratom propose à la signature une «Charte du 23 septembre» en dix points: «Liquidons nos kilowatts superflus» pour un engagement personnel en faveur d'une utilisation rationnelle de l'énergie électrique. Cette action directe est conçue notamment comme «l'illustration du fait que l'utilisation rationnelle de l'énergie n'est pas une ^{nième} contrainte imposée d'en haut par un Etat bureaucratique, régulateur et tâtilon mais bien un exercice qui ne peut réussir que s'il fait appel à l'intelligence, l'initiative, l'ingéniosité, la solidarité de citoyens responsables et qui y prennent plaisir».

Contratom, case postale 107, 1227 Carouge.

TAXES D'ORIENTATION

Sur la bonne voie

(jd) Les économistes ne jurent que par elles. L'institut libéral de Zurich leur a consacré plusieurs séminaires. Les milieux économiques les invoquent pour refuser de nouvelles prescriptions de l'Etat. Et maintenant les socialistes présentent une étude sur le sujet afin d'«écologiser» l'économie et la société. Elles, ce sont les taxes d'orientation, une manière de donner un signe financier au consommateur pour que prévale la logique du porte-monnaie.

Le projet en bref. Une taxe sur les énergies fossiles augmentée progressivement de 1995, année de son introduction, à 2005 dans le but avoué de diminuer de 20% les émissions de CO₂. Une taxe sur l'électricité pour que le moratoire nucléaire ne conduise pas à des importa-

tions accrues de courant. Une taxe sur les engrais chimiques, les composés organiques volatils et la teneur en soufre du mazout. Au niveau cantonal, une taxe sur les eaux usées, les déchets du secteur de la construction et le sable et le gravier pour inciter au recyclage.

Dix ans après leur introduction ces différentes taxes devraient rapporter une dizaine de milliards. De cette somme, 5% seraient distraits pour des programmes limités d'encouragement et pour les tâches internationales. Le solde n'est pas destiné à Otto Stich mais retournera dans la poche de chacun d'entre nous à raison de 750 francs par personne et par an et de 1900 francs par place de travail pour les entreprises. Si chacun reçoit en retour une somme identique, chacun par

La correspondance de Martin du Gard

Correspondance générale de Roger Martin du Gard, tome VI (1933-1936). Pendant longtemps, je n'ai juré que par quatre saints: Gide, Hugo, Michelet et Voltaire. Mais Martin du Gard était mon dieu, le dieu non seulement de la littérature, mais de la vie, par Jacques Thibault interposé. Les années 1940 à 1958, ces dix-huit ans qui suivent la parution de l'*Épilogue* (des *Thibault*), ont été pour moi — mis à part les quelques petits événements qui se sont déroulés pendant cette période — l'attente, l'espoir diminuant peu à peu, de ce *Journal* ou de ces *Souvenirs du colonel Maumort*, qui devait être, je n'en doutais pas un instant, le maître livre du XX^e siècle...

En même temps, je prenais connaissance, non sans inquiétude, de tous ces livres que Martin du Gard n'avait pas

contre est taxé en fonction de sa consommation. Les gagnants ? Ceux qui limiteront leur fringale de produits néfastes à l'environnement ou les remplaceront par des matières dont la production et l'élimination respectent l'environnement. C'est ce qu'on attend des taxes d'incitation ou d'orientation. Les moins favorisés paieront certes des taxes proportionnellement plus élevés, mais ils se rattraperont avec le bonus, plus important proportionnellement à leur revenu. Le projet doit être également supportable pour l'économie. Taxe allégée pour les entreprises grandes consommatrices d'énergie et soumises à la concurrence internationale, remboursement de la taxe lors de l'exportation des produits.

Certes ce genre de taxe n'est pas la panacée et les auteurs du projet ne cachent pas la difficulté centrale: fixer le niveau de la taxe en fonction de la nocivité relative du produit et en tenant compte de l'élasticité de la demande, c'est-à-dire du degré de «réactivité» du consommateur à la variation du prix. Un consensus d'une telle ampleur devrait permettre une rapide réalisation du projet. A moins que l'accord sur le principe des taxes d'orientation se révèle fragile au moment de la concrétisation. ■

achevés ou n'avait pas publiés, ou dont il avait ordonné la mise au pilon, poussé par une étrange manie destructrice: *Marrise*, dont paraîtra un épisode sous le titre de *L'une de nous*, aussitôt détruit et dont les spécialistes disaient que subsistaient deux exemplaires — je devais en découvrir un troisième en Italie, par un «misérable miracle», que j'ai donné à la BCU de Lausanne» *Une Vie de saint*, non achevé, et surtout cet épisode des *Thibault*, annoncé à paraître à la NRF, *L'Appareillage*, lui aussi condamné... Mon désespoir.

Or voici que ce désespoir continue: pendant des années, j'ai nourri l'espoir de retrouver l'abondante correspondance que Martin du Gard échangea avec l'ancien secrétaire des *Cahiers Vaudois*, Henri Rohrer, mort assassiné en Afrique du Nord quelque part dans les années cinquante. Cet espoir doit être enterré: les irréprochables éditeurs de la *Correspondance générale*, Pierre Bardel et Maurice Rieuneau, ont remué ciel et terre sans parvenir à rien.

Restent des centaines, des milliers de lettres, dont un grand nombre capitales. Dans ce sixième tome, on voit apparaître à diverses reprises, toujours mentionné avec amitié, un chansonnier du nom de Jean Villard, plus connu sous le nom de Gilles... On voit également apparaître Ramuz, bizarrement ou peut-être significativement méconnu par ce maître du réalisme que fut Martin du Gard: «...je suis un peu agacé de la poétisation des campagnes, à la Ramuz, à la Giono, qui font de faux documents et nous trompent...» (Lettre du 29 avril 1933, à Jules Froment). «Je les connais bien, nos paysans. Ils sont bien tels (tels qu'il les décrit dans *Vieille France*, vision cruelle). On les juge trop souvent d'après les généreuses poétisations d'un Ramuz ou d'un Giono...» (Lettre à Marcel Arland, du 5 mai 1933). «Pour moi, Ramuz triche, Giono triche, souvent; Chamson aussi. C'est tricher, selon moi que de profiter de l'habileté que vous avez à traduire, en leur vraie langue, les vraies pensées des "gens du peuple" (le mot m'agace, mais quel autre ?...), pour nous glisser, dans ce

même langage, des pensées qui ne sont pas des pensées de "gens du peuple"; des pensées de Chamson, traduites, camouflées en langage ouvrier.» (Lettre du 24 janvier 1935, à André Chamson). On croirait lire Gilliard ou Cherpillod, autres contempteurs de Ramuz.

Guerre du Golfe. Je me disais: comment se fait-il que les Américains soient venus si vite à bout de l'Irak, surarmé, alors qu'ils ne vinrent pas à bout du Vietnam, sous-armé ? Et ne serait-ce pas, entre autres, dans la mesure où l'Irak était surarmé et voulait les affronter sur leur propre terrain ? Ce qui reviendrait à dire que notre pays aurait grand tort de rêver à des avions encore plus performants, à un armement encore plus sophistiqué. Sur ce terrain, nous n'avons aucune chance. Qu'on y pense... ■

EN BREF

Un livre fait actuellement beaucoup parler de lui et de son auteur en Suisse alémanique. Il s'agit de l'autobiographie que Rosmarie Bura a intitulée *Grosse et bête* par allusion à tout ce qu'elle a entendu. C'est la vie d'une femme de 60 ans à qui rien n'a été épargné. Cette parution, chez un petit éditeur, a un succès inattendu et l'auteure a découvert qu'elle n'est pas bête.

Vote étonnant au Grand Conseil fribourgeois, les députés chargent le Conseil d'Etat de créer un Conseil régional pour l'agglomération du grand Fribourg (11 communes, 60 000 habitants). L'auteur de la motion, le socialiste John Clerc, était surpris d'un tel succès, prétendent certains observateurs.

Situation étonnante dans le canton de Berne où le hockey sur glace est un sport très populaire. Trois clubs de première ligue ne peuvent pas monter en ligue nationale B parce qu'ils ne disposent pas de patinoire couverte et n'ont pas les moyens d'en construire une. Ils renoncent donc, s'ils sont qualifiés, à participer à la poule pour la promotion. C'est un club zurichois, qui a les moyens financiers et une halle, qui profitera probablement de la situation.

Une bonne idée

(*réd*) La fondation Hypotheka, dont nous annonçons la prochaine création dans DP 1028, est sur pied. Elle servira donc d'intermédiaire entre les caisses de pensions désirant investir sur le marché immobilier et les emprunteurs hypothécaires. Les caisses qui s'engageront par ce moyen toucheront du 7%. Pas besoin donc pour elles de sacrifier une partie de leur rendement. 7% est un rendement supérieur aux dernières émissions d'obligations de la Confédération et des cantons, auxquelles de nombreuses caisses de pensions ont certainement souscrit. Comme Hypotheka annonce que ses frais seront de 0,35%, les hypothèques devraient être proposées aux emprunteurs à un taux de 7,35%. Rappelons que les nouvelles hypothèques de l'UBS se négocient à 8%. D'autre part les taux d'Hypotheka sont garantis pendant cinq à dix ans et devraient ensuite varier à l'intérieur d'une fourchette à définir.

Une bonne idée qui fait son chemin. ■

URBANISME LAUSANNOIS

Place de la Gare

(*ag*) J'ai été voir, sur le quai 1, les projets d'aménagement de la place de la gare à Lausanne, résultat d'un concours.

La Gare, accrochée à la pente, n'offre pas, en fonction de son emplacement, des dégagements suffisants et des raccords efficaces aux transports publics. Elle n'est desservie que par trois lignes de trolleybus. Quant aux stations des métros Lausanne – Gare ou Lausanne – Ouchy, ils se situent de l'autre côté de la place par rapport au bâtiment de la gare. Les Lausannois avaient donc fini par se mettre d'accord sur l'idée de réaliser au Flon un véritable interface, c'est-à-dire une gare avancée. Une des conditions, simple à réaliser, est que le Lausanne-Gare qui assurera la navette rapide aille conduire ou chercher les voyageurs là où ils embarquent ou descendent. Il suffit en sous-sol de traverser la place, cinquante mètres. Ce n'est pas un développement coûteux des transports publics. Aucun des projets primés ne le prévoit. En revanche, selon le projet qui a reçu le premier prix, la place sera traversée en

long par une estacade routière, quelque trois mètres au dessus du sol, véritable piédestal à voitures.

Cet ouvrage qui s'imposera au regard, car il sera vu d'en haut, en descendant le Petit-Chêne, puis à hauteur d'œil, puis d'en-dessous comme un pont, dénaturera le bâtiment même de la gare qui, sans être un monument historique, a valeur de patrimoine. De surcroît il ne dégage aucune zone piétonnière, pour la simple raison qu'une place de gare ne peut pas en être une, devant desservir un trafic de prise en charge de voyageurs selon une rotation rapide, de taxis et de transports publics de surface.

Certes la volonté de ne pas enfouir le public dans des espaces souterrains avec galeries commerçantes d'ambiance pesante est un bon choix. Mais cela n'exige pas un monument au trafic de petite ceinture.

La Municipalité de Lausanne a, à juste titre, critiqué le tract manifeste de la Société industrielle et commerciale (SIC) qui avance des solutions peu étudiées aux problèmes lausannois et qui casse le rassemblement des bonnes volontés réussi par le Mouvement de Défense de Lausanne. Curieusement, l'estacade de la gare serait une contribution spectaculaire à une circulation de petite ceinture accélérée, réclamée par le SIC.

Le projet retenu par le jury, c'est l'automobile avant le transport public. C'est maintenant au tour de la Municipalité de se prononcer. ■

MARCHANDISAGE

Boutique radicale

(*cfp*) Le Parti radical-démocratique suisse pratique le marchandisage (terme admis par l'Académie française pour «merchandising») comme bien d'autres groupements, y compris les organisateurs du 700^e anniversaire de la Confédération. Les produits offerts sont nombreux et variés puisque les accessoires et les gadgets PRD sont présentés avec les brochures PRD, l'image graphique PRD, le matériel de décoration PRD, les affiches de slogans et autres tracts imprimés.

D'emblée constatons qu'il y a une ligne classique et une ligne «new look» pour affiches et tracts préimprimés, ainsi que pour les foulards.

Pour les prix, ils varient de gratuit pour

certaines brochures à 350 francs pour un drapeau. Dans les accessoires, le porte-feuille n'est pas le plus cher; il y a une calculatrice solaire pour les écologistes, un parapluie pour couples et un parapluie siège avec poignée rabattable pour ceux qui n'aiment pas rester debout pendant les «manifs».

Les gadgets se vendent, en général, par paquets de douze (chapeaux de coton et ballons de plage) à cinq cents (bonbons, Polar-ice sans sucre).

Dans les affiches et tracts imprimés, on devrait faire une recherche sur l'utilisation des diverses variantes: rouge/bleu centré, rouge/bleu à droite ainsi que rouge/bleu/noir centré et à droite. Pour des raisons typographiques, évidemment, la gauche est négligée.

Dans ce bazar, la politique doit aussi prise être en considération. Les trois brochures vendues sont la *Manifeste radical*, *Identité radicale* et *PRD Sport 2001*; la brochure *Nos convictions (1987/1991)* est par contre gratuite, puisque bientôt obsolète. Autres brochures gratuites: *Le principe du radicalisme moderne*, *Manifeste radical sur la protection de l'environnement*, etc.

Signalons encore les textes des affiches de slogans que l'on trouvera souvent ces prochains mois. Il y en a trois: «Génération liberté», «L'Europe, nous y sommes!» et «Les radicaux: les optimistes réalistes».

D'autres partis on leur ligne de produits offerts aux organisations affiliées et aux militants. Y en a-t-il de plus longues, de plus variées et de plus originales que celle des radicaux suisses? Nous suivons la piste. ■

DP **Domaine Public**

Rédacteur responsable: Jean-Daniel Delley (jd)

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont également collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy (jpb), François Brutsch (fb), Mario Carera, Jeanlouis Cornuz, André Gavillet (ag), Jacques Guyaz (jg), Charles-F. Pochon (cfp)

Abonnement: 70 francs pour une année

Administration, rédaction: Saint-Pierre 1,

case postale 2612, 1002 Lausanne

Téléphone: 021 312 69 10 – **Télécopie:** 021 312 80 40

Composition et maquette: Monique Hennin,

Pierre Imhof, Françoise Gavillet

Impression: Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens